

## Intégrer les exigences du RGPD à son activité en agence d'emploi

1 jour

Objectif professionnel: Cette formation développe l'aptitude du participant à identifier les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel, de mettre en œuvre des conditions licites de traitement et de répondre à la demande d'un candidat, d'un intérimaire, d'un client ou d'un tiers portant sur ces données. Elle lui permet d'utiliser les outils nécessaires pour mettre en œuvre la sécurisation des données.

collaborateur d'emploi

Groupe de 4 à 10 participants

Profil des

formateurs

consultable sur

www.managir.com

#### Objectifs pédagogiques :

Identifier le contexte et les enjeux de la protection des données

Mettre en œuvre les conditions d'un traitement licite

Gérer une demande

Traiter une faille de sécurité

Prérequis : Aucun.

### 1. Identifier le contexte et les enjeux de la protection des données

Situer le champ d'application du RGPD (notion de données personnelles, personnes protégées, territorialité...)

Repérer les principaux acteurs et leur rôle (DPO, responsable de traitement, destinataires, soustraitants, tiers autorisés, CNIL...)

Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas

#### 3. Gérer une demande

Assurer le respect du droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité Traiter la demande d'un usager (candidat ou intérimaire)

Répondre à la demande d'un client ou d'un tiers

Gérer une demande illicite

Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas

# 2. Mettre en œuvre les conditions d'un traitement

Identifier le traitement licite de données personnelles

Mettre en œuvre le recueil du consentement Respecter les durées d'archivage (durées légales, préconisations, recommandations...)

Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas

#### 4. Traiter une de faille de sécurité

Appliquer le dispositif prévu par le RGPD en cas de faille de sécurité Prévenir les risques futurs

Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas

Horaires habituels de formation 9h30 - 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

> INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS 01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 326-003 Version 160522

